

## INFORMATION CERTIFICAT MEDICAL

**Le certificat médical attestant de la non contre-indication de la pratique du sport est obligatoire conformément au Code du sport.** La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 et ses décrets d'application imposent aux fédérations sportives les dispositions donnant une validité de 3 ans au certificat médical et facilitant le renouvellement des licences en permettant sous certaines conditions de ne pas présenter un nouveau certificat médical.

### **Première prise de licence :**

Pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée, datée de moins d'un an au jour de la prise de licence, doit être fourni par le pratiquant. Sa durée de validité est de 3 ans, sous certaines conditions.

### **Renouvellement de licence :**

Durant la nouvelle période de validité de 3ans du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé. Ce questionnaire n'est pas à communiquer au club

- S'il répond « NON » à toutes les questions et qu'il l'atteste (cf. à la fiche de renouvellement), il est dispensé de présentation d'un certificat médical.
- S'il répond »OUI « à une seule des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter à son club un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la prise de licence.

### **Pratique en compétition :**

Pour pratiquer le Rando challenge ou le longe côte en compétition, le certificat médical doit mentionner l'absence de contre- indication pour la pratique en compétition. Sa validité est également de 3 ans.

### Questionnaire de santé « OS-SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive. Ce questionnaire a été homologué par arrêté du ministre chargé des sports. (Formulaire Cerfa n°156699\*01)

| Répondez aux questions par OUI ou par NON *  | OUI | NON |
|--|-----|-----|
| <b>Durant les 12 derniers mois</b>   |     |     |
| 1 - Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?  |     |     |
| 2 - Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?   |     |     |
| 3 - Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?  |     |     |
| 4 - Avez-vous eu une perte de connaissance ?   |     |     |
| 5 - Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?   |     |     |
| 6 - Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?   |     |     |
| <b>A ce jour</b>   |     |     |
| 7 - Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 dernier mois ? |     |     |
| 8 - Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?   |     |     |
| 9 - pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?   |     |     |
| <i>*NB : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>   |     |     |

### **Si vous avez répondu NON à toutes les questions :**

Pas de certificat médical à fournir. Simplet attestez, selon les modalités prévues par la fédération et inscrite sur le bulletin de renouvellement, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

### **Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :**

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné

***En aucun cas le questionnaire renseigné ne doit être communiqué au club de randonnée...***